

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 6 DECEMBRE 2012

Délibération numéro 12 – 03 - 011

---

### Dossier n°2 : Budget primitif 2013 : la détermination des dépenses prévisionnelles.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 novembre, s'est réuni le jeudi 6 décembre 2012 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents sur un total de 22 administrateurs et un pouvoir donné).

Étaient présents :

Mesdames Solange BERLIER, Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Jean-Claude CHARVIN – Paul DUCRUET – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD (Vice-président) – Alain GUILLEMANT – René LAPALLUS – Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Messieurs Joël EPINAT (pouvoir donné à Monsieur André CELLIER), Alain LAURENDON.

## Exposé du rapport effectué par le Président :

Lors du débat d'orientations budgétaires du 8 novembre dernier, deux orientations principales ont été évoquées pour l'élaboration du budget primitif 2013 : la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de respecter les capacités contributives des collectivités territoriales de la Loire, et la poursuite des investissements engagés les années précédentes. C'est donc autour de ces deux principes qu'ont été établies les prévisions de dépenses 2013.

### I – La maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de respecter les capacités contributives des collectivités territoriales de la Loire.

Comme indiqué dans le rapport précédent, et en raison des contraintes budgétaires fortes qui pèsent sur les collectivités territoriales, la progression budgétaire 2013 sera plafonnée à **1%**, soit une évolution de 0,595 M €. La section de fonctionnement serait ainsi arrêtée à 59 M €.

Les dépenses nouvelles (0,595 M €) seraient alors consacrées au financement des mesures réglementaires concernant le personnel dont les principales sont les suivantes :

- ⇒ Incidence du glissement – vieillesse – technicité (GVT),
- ⇒ Incidence financière de la réforme de la filière des sapeurs-pompiers, issue de décrets du 30 avril 2012,
- ⇒ Evolution des taux d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires,
- ⇒ Revalorisation de l'allocation de vétérance destinée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires, telle que prévue par la loi du 13 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires (le financement de cette mesure a été étalé sur 3 années).

Toutes les dépenses - autres que celles relatives au personnel - s'équilibrent entre elles pour ne subir aucune augmentation. Les principales économies recherchées dans la section de fonctionnement sont les suivantes :

- ☞ Diminution des frais financiers,
- ☞ Diminution des dépenses d'entretien des véhicules, conséquence de la modernisation du parc,
- ☞ Diminution des frais de téléphonie, suite au dernier appel d'offres.

Ces recherches d'équilibre et d'optimisation des dépenses permettront à l'établissement d'assurer le financement des moyens dont il dispose, et notamment :

- ✓ Les moyens humains : 652 postes budgétaires dans les filières sapeurs-pompiers, administrative et technique (chiffre inchangé depuis 2005, dernière année de la mise en place de l'ARTT et de la réforme de la filière des sapeurs-pompiers), 2 200 contrats d'engagement de sapeurs-pompiers volontaires,
- ✓ Les moyens immobiliers : 72 casernes, implantées au plus près des populations dans tous les secteurs du département,

✓ Les moyens en véhicules : 617 véhicules roulants, avec un nombre sans cesse en diminution (il était de 800 lors de la départementalisation) Cette diminution s'explique par la recherche d'une polyvalence accrue (certains engins ont des équipements permettant de réaliser plusieurs missions : secours routier, lutte contre l'incendie urbain, lutte contre les feux de végétation).

✓ Les moyens pour les transmissions opérationnelles : abonnement au réseau Antares (1), utilisation de l'outil Artemis (2), abonnements pour les nouveaux bips (appareils individuels) qui équiperont tous les sapeurs-pompiers pour leur permettre de gérer leur disponibilité à tout moment, et d'être alertés sans délai.

Les dépenses de personnels (professionnels et volontaires) représenteraient 70% du total des dépenses. Les frais financiers seraient limités à 1% des dépenses tandis que 15% des montants inscrits seraient destinés à autofinancer l'investissement.

## II – La poursuite des investissements engagés les années précédentes.

La section de fonctionnement pourrait être arrêtée à 11,158 M €. Elle comprend 3 types de dépenses :

- ☞ Les opérations d'investissements : 10,167 M €.
- ☞ Le remboursement du capital des emprunts : 0,640 M €.
- ☞ Les autres dépenses (amortissement des subventions transférables) : 0,351 M €.

### **2 – 1 : Les opérations d'investissement (travaux et acquisitions) : 10,167 M €.**

Le budget consacré à l'immobilier (casernements) devrait représenter plus de 40 % de la prévision de dépenses, soit **4,867 M €**. Un crédit de 0,220 M € pourrait être voté à cette occasion pour financer les études des opérations qui seraient décidées par le conseil d'administration au cours de l'année 2013.

Le parc automobile du SDIS est encore composé d'engins acquis il y a parfois plus de 20 ans. Un effort important a été réalisé ces dix dernières années pour le moderniser, tout en diminuant le nombre de véhicules (617 actuellement) grâce à leur polyvalence accrue. Afin de poursuivre le processus de renouvellement des engins les plus anciens, il est envisagé comme les années précédentes d'inscrire au budget prévisionnels un montant de **3,280 M €**

Enfin, les autres dépenses d'investissement (matériels d'intervention, habillement, mobiliers, matériels pour la formation, logiciels, matériels informatiques...) pourraient représenter une dépense de **2,020 M €**.

---

(1) Antares (Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours) est le réseau numérique des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile. Il est destiné à l'interopérabilité des sapeurs-pompiers, des unités de la sécurité civile, du déminage, des moyens aériens, des unités militaires, des Samu, de la police (Acropol) et de la gendarmerie pour les opérations de sécurité civile.

(2) Artemis est un outil de gestion des situations d'urgence qui assure toutes les fonctions de gestion des appels, de conduite, de contrôle et de suivi des opérations. Il intègre notamment des fonctions de gestion et d'affectation automatique des ressources (véhicules et personnels).

**2 – 2 : Le remboursement du capital des emprunts : 0,640 M €**

Le capital devant être remboursé aux organismes bancaires s'élèvera à 0,640 M € en 2013. Le stock de la dette – actuellement de 8,405 M €, devrait évoluer dans les deux années à venir, dans le cadre du financement du programme immobilier. A titre d'information, ce stock de la dette était de 19,797 M € en 2005.

**Le conseil d'administration prend la délibération suivante :****Article 1 :**

La section de fonctionnement – votée par chapitres – est arrêtée à 59 M €, conformément à l'annexe 1.

**Article 2 :**

La section d'investissement – votée par articles – est arrêtée à 11, 158 M €, conformément à l'annexe 2.

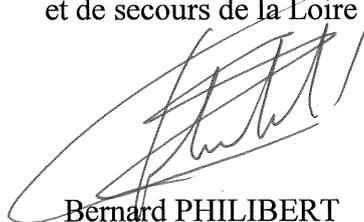
**Délibération adoptée à la majorité :**

✓ **18 voix "pour"**

✓ **0 abstentions**

✓ **3 voix "contre" : - Madame Nadia SEMACHE  
- Monsieur Jean-Claude BERTRAND  
- Monsieur Joseph FERRARA**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

**Annexe 1 : dépenses de fonctionnement.**

Réception par le préfet : 21/12/2012

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	3 768 279 €
61	SERVICES EXTERIEURS	3 426 400 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 560 621 €
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	302 800 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	42 268 400 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	372 500 €
66	CHARGES FINANCIERES	530 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 573 200 €
022	DEPENSES IMPREVUES	359 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	836 800 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>59 000 000 €</b>

**Annexe 2 : dépenses d'investissement.**

Réception par le préfet : 21/12/2012

CHAPITRES	ARTICLES	INTITULES	MONTANTS
	001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
16	1 641	Emprunts	640 000 €
	16 874	Autres dettes à rembourser aux communes	0 €
	2 041	Subventions d'équipement aux communes	0 €
20	2 031	Frais d'études	0 €
	205	Concessions, droits similaires, brevets et licences	586 200 €
	208	Autres immobilisations incorporelles	0 €
21	2 111	Terrains nus	0 €
	2 115	Terrains bâtis	0 €
	21 312	centres d'incendie et de secours	0 €
	21 351	Installations, aménagements bâtiments publics	501 000 €
	21 531	Réseaux de transmissions	0 €
	21 532	Réseaux d'alerte	0 €
	21 561	Matériels roulants d'incendie et de secours	80 000 €
	21 562	Matériels d'incendie et de secours	538 000 €
	21 568	Autres matériels d'incendie et de secours	110 000 €
	21 571	ateliers	37 500 €
	21 578	autre matériel et outillage technique	92 000 €
	2 158	Autres	21 000 €
	2 183	Matériels informatiques	125 200 €
	2 184	Matériels de bureau et mobilier	170 000 €
	2 188	Autres immobilisations incorporelles	340 000 €
23	231 312	Immobilisations corporelles en cours - constructions	4 366 500 €
	231 561	Matériel mobile d'incendie et de secours	3 200 000 €
	040	Amortissement des subventions transférables	350 800 €
		<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 158 200 €</b>